



# DOJO

## SAINT MARTINOIS

NOM : ..... Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone(s) : ..... / .....

Portable(s) : ..... / .....

Adresse Mail 1\* : .....@.....

Adresse Mail 2\* : .....@.....

(\*l'adresse email sera utilisée pour vous informer des différentes manifestations du club, et ne pourra pas être utilisée à des fins commerciales sans votre accord préalable)

Profession du père : ..... Profession de la mère : .....

Ecole fréquentée : ..... Classe : .....

Personne à contacter en cas d'urgence (nom et tél.) : .....

Comment avez-vous connu notre club? .....

**PIECES A FOURNIR :** (à remettre au plus tard dans le mois qui suit l'inscription)

- L'attestation « Questionnaire relatif à la santé du sportif » ou Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition en fonction des réponses au questionnaire (cf doc joint)
- 1 photo d'identité
- Le règlement de la cotisation annuelle

• **Le lundi : au Dojo de St Martin de Seignanx :**

- Benjamin (2011-2012) / Minime (2009-2010) de 18h30 à 19h30 (Pass Sanitaire obligatoire)
- Cadets / Juniors / Séniors (2008 et avant) 19h30 à 21h00 (Pass Sanitaire obligatoire)

• **Le mercredi : au Dojo de St Martin de Seignanx :**

- Baby Judo (2019-2020) de 16h00 à 16h45
- Baby Judo (2017-2018) de 16h45 à 17h45
- Mini Poussins (2015-2016) / Poussins (2013-2014) de 17h45 à 18h45
- Kata de 18h45 à 20h

• **Le jeudi : au Dojo de St Martin de Seignanx :**

- Mini Poussins (2015-2016) / Poussins (2013-2014) de 17h00 à 18h00.
- Benjamin (2011-2012) / Minime (2009-2010) de 18h00 à 19h00. (Pass Sanitaire obligatoire)
- Cadet / Junior / Sénior (2008 et avant) de 19h00 à 20h30 (Pass Sanitaire obligatoire)

(En fonction des inscriptions et du niveau de vos enfants, nous pourrions modifier les horaires afin d'optimiser les créneaux et les niveaux).

**Les Tarifs :**

- 165€ pour 1 inscription et 320€ pour 2 inscriptions pour la catégorie Baby judo
- 190€ pour 1 inscription et 360€ pour 2 inscriptions pour les autres catégories

Je règle la cotisation annuelle d'un montant de. .... €

- 1 chèque
- 3 chèques (à remettre à l'inscription)



DALES Julien - 07.69.20.14.05 - [dojosaintmartinois@gmail.com](mailto:dojosaintmartinois@gmail.com) / [www.dojosaintmartinois.com](http://www.dojosaintmartinois.com)

Adresse : Espace Jean RAMEAU - Rue de Gascogne - 40390 Saint Martin de Seignanx





# DOJO SAINT MARTINOIS

## Protocole Sanitaire

- Le Pass Sanitaire est obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois
  - Port du masque pour les enseignants.
  - Le salut sera distancié avec nos adhérents.
  - Désinfection des mains.
  - Désinfection des tenues sportives (kimonos, survêtements, etc...).
  - Désinfection des surfaces d'entraînements (tatamis et autres).
  - Respect des distances à l'accueil dans le Dojo (les parents sont invités à rester en dehors du Dojo)
  - Respect des lieux (propreté de l'environnement sportif).
- Dans le sac doit figurer, un Kimono propre, un paquet de mouchoirs, une solution hydro alcoolique, une bouteille d'eau, des claquettes propres.

## Autorisation Parentale

Je soussigné ....., père, mère, tuteur (rayer les mentions inutiles) autorise mon enfant ..... à pratiquer le judo et les stages multi-activités au DOJO SAINT MARTINOIS.

J'accepte que le responsable du club autorise en mon nom qu'une intervention chirurgicale soit pratiquée sur mon enfant en cas de nécessité.

J'autorise le club à utiliser les photos et vidéos de mon enfant, prises dans le cadre des manifestations du DOJO SAINT MARTINOIS, à des fins purement publicitaires pour le club. L'image de mon enfant ne pourra en aucun cas être utilisée par des tiers ou revendue.

**ATTENTION :** La responsabilité du club n'étant pas engagée en dehors des cours et des compétitions, vous devez vous assurer que le professeur est bien présent lorsque vous amenez votre enfant en cours. Il faut informer le professeur si vous pensez être en retard à la fin du cours. Celui-ci attendra au dojo que la personne responsable vienne récupérer votre enfant.

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



DALES Julien - 07.69.20.14.05 - [dojosaintmartinois@gmail.com](mailto:dojosaintmartinois@gmail.com) / [www.dojosaintmartinois.com](http://www.dojosaintmartinois.com)

Adresse : Espace Jean RAMEAU - Rue de Gascogne - 40390 Saint Martin de Seignanx





# DOJO

## SAINT MARTINOIS

### Certificat médical ou attestation ?

(Les différents cas...)

#### Cas n°1 : Je suis Mineur (nouveau licencié ou en renouvellement)

Il faut répondre au [Questionnaire sportif mineur](#) (à trouver sur le site du club rubrique Inscription)  
(Vous devez garder le questionnaire - Vous n'avez pas à le monter au club).

- Si vous avez coché **NON** à toutes les cases, alors il suffit de remplir l'[Attestation Questionnaire sport mineurs](#) et nous transmettre une copie lors de l'inscription (vous en conservez une copie à la maison).

- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, vous devez consulter un médecin. Au moment de la visite, donnez-lui ce questionnaire rempli. Le demandeur de licence devra alors présenter une copie d'un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo en compétition. Certificat médical daté de moins de 3 mois par rapport à la date de la demande de licence. (L'original est à conserver à la maison ou dans le passeport sportif pour les compétiteurs)

#### Cas n°2 : je suis Majeur et nouveau licencié

Le demandeur de licence devra présenter un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo en compétition. Certificat médical daté de moins de 3 mois par rapport à la date de la demande de licence.

Le certificat est à montrer au club le jour de votre inscription pour validation, puis vous devrez le conserver pour toute la saison chez vous. (Attention ce certificat médical sera valable 3 ans).

#### Cas n°3 : je suis Majeur et je renouvelle ma licence

Éventualité n°1 : Si Le demandeur de licence n'a pas conservé son certificat médical Judo (datant de 2 ans maximum). Il devra alors présenter un nouveau certificat médical pour la saison en cours établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo en compétition ou le valider directement avec un tampon du médecin sur le passeport sportif de Judo, daté de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence.

Ce certificat sera à montrer aux professeurs/membres du bureau le jour de votre inscription pour validation, puis il faudra le conserver chez vous précieusement durant toute la saison sportive. (Attention ce certificat médical sera valable 3ans).

Éventualité n°2 : Le demandeur de licence a conservé son certificat médical Judo (datant de 2 ans maximum). Ce certificat médical est valable pour la saison en cours si le demandeur atteste avoir répondu « **non** » à toutes les rubriques du questionnaire d'autocontrôle de santé [Questionnaire sportif majeur](#).

Le certificat + l'attestation remplie et signée [Attestation Questionnaire sportif majeur](#) en pièce jointe seront à montrer aux professeurs/membres du bureau le jour de votre inscription pour validation, puis il faudra les conserver chez vous précieusement durant toute la saison sportive.



DALES Julien - 07.69.20.14.05 - [dojosaintmartinois@gmail.com](mailto:dojosaintmartinois@gmail.com) / [www.dojosaintmartinois.com](http://www.dojosaintmartinois.com)

Adresse : Espace Jean RAMEAU - Rue de Gascogne - 40390 Saint Martin de Seignanx





# DOJO

## SAINT MARTINOIS

Éventualité 3 : Le demandeur de licence a conservé son certificat médical Judo datant de 2 ans. Ce certificat médical est valable pour la saison en cours mais en cas de réponse positive à l'une des questions sur le [Questionnaire sportif majeur](#) un certificat médical, daté de moins de 3 mois par rapport à la date de la demande de licence, est alors exigé.

Le demandeur de licence devra alors présenter un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo en compétition ou le valider directement avec un tampon du médecin sur le passeport sportif de Judo. Daté de moins de 3 mois par rapport à la date de la demande de licence.

Ce certificat sera à montrer aux professeurs/membres du bureau le jour de votre inscription pour validation, puis il faudra le conserver chez vous (ou dans votre passeport sportif de judo) précieusement durant toute la saison sportive. (Attention ce certificat médical sera valable 3ans).

Je corresponds au :

- Cas n°1
- Cas n°2

Je fourni :

- Attestation Questionnaire Mineur
- Attestation Questionnaire Majeur
- Certificat médical



DALES Julien - 07.69.20.14.05 - [dojosaintmartinois@gmail.com](mailto:dojosaintmartinois@gmail.com) / [www.dojosaintmartinois.com](http://www.dojosaintmartinois.com)

Adresse : Espace Jean RAMEAU - Rue de Gascogne - 40390 Saint Martin de Seignanx

